



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 mars 2018

n° 043-18 C

Objet : RD - Orientations 2018 de la politique de gestion des déchets

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthelay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Catherine Chappuis - de Henri Dupassieux à Florence Vallin-Balas - de Marie-José Dussauge à Driss Bourida - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Christophe Richel à Frédéric Bret - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 10

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pierre Hemar - Bernadette Laclais - Gérard Marcucci

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 mars 2018

délibération n° 043-18 C

objet **RD - Orientations 2018 de la politique de gestion des déchets**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, informe que des modifications structurantes de la politique « déchets » seront conduites dès l'année 2018 afin de :

- prendre en compte la nécessaire modernisation de ce service public pour le rendre plus efficient,
- préparer l'évolution du cadre réglementaire,
- trouver les moyens de lutter contre des incivilités de plus en plus marquées.

Une nouvelle organisation pour un service public optimisé

La réorganisation de la Direction de la gestion des déchets repose sur l'étude réalisée en 2016 relative aux conditions de travail des agents de collecte. Celle-ci a mis en exergue des dysfonctionnements organisationnels importants et des moyens insuffisants pour assurer des collectes de qualité.

En effet, la Direction de la gestion des déchets doit faire face à un taux d'absentéisme très important lié en particulier aux nombreux accidents du travail et aux longues maladies engendrées par la pénibilité des tâches. En parallèle, malgré un parc de camions suffisant en nombre, le taux d'immobilisation de celui-ci est de l'ordre de 40 %.

Une collecte répondant aux besoins des usagers du territoire passe par des moyens disponibles quotidiennement.

Soucieuse de proposer une collecte de qualité tant dans sa réalisation que dans son offre et d'apporter une réponse aux usagers satisfaisante et réactive, dans un cadre réglementaire de plus en plus exigeant et contraint engendrant un besoin de mettre en place des collectes diversifiées (cartons, encombrants, biodéchets, collecte sélective dans les zones industrielles), la Direction de la gestion des déchets doit se réorganiser pour s'adapter.

La Direction de la gestion des déchets passe de trois à cinq pôles :

- pôle administratif et financier,
- pôle exploitation,
- pôle sensibilisation, prospective et prévention,
- pôle relation usagers et communication,
- pôle dossiers stratégiques, rattaché à la Direction.

Le pôle collecte devient le pôle exploitation avec rattachement des déchetteries, création d'un service petite maintenance camions/conteneurs et création d'un service de proximité Bauges.

Des changements de pratiques gages de qualité et d'efficacité technique et financière

Cette réorganisation vise à augmenter la disponibilité des moyens humains et matériels, condition impérative pour assurer une collecte efficiente et qualitative.

En effet, de façon temporaire, il s'avère nécessaire de réaliser les collectes le matin pour permettre l'entretien des camions l'après-midi et la remise à niveau du parc. Dans un même temps, ce réaménagement permet de disposer de tous les agents le matin et de pallier les absences imprévues et de réaffecter immédiatement les équipages.

Cette souplesse permet à la Direction d'avoir des brigades d'intervention avec des mini-bennes sur les dépôts irréguliers autour des points de collecte et de pallier les impossibilités de collecte liées aux travaux et aux stationnements gênants.

Dans un même temps, les collectes du samedi sont réalisées par un prestataire afin de permettre à la Direction de planifier ses agents du lundi au vendredi mais surtout de mettre en place le samedi et le

dimanche matins des prestations de nettoyage de quelques points de collecte sensibles en centre historique de Chambéry où des dépôts irréguliers résultant de l'incivisme sont trop souvent constatés.

En parallèle, la refonte intégrale des circuits de collecte devra permettre d'optimiser les moyens humains et matériels nécessaires en ajustant aussi bien les kilomètres parcourus que le carburant consommé et le temps de travail des agents. Elle permettra aussi d'étendre la collecte sélective aux zones industrielles et de structurer de nouvelles collectes (biodéchets, cartons, extension des consignes de tri).

La restructuration de la collecte sera un chantier important de 2018 avec redéfinition des modes opératoires de collecte, adoption d'un règlement intérieur d'exploitation déchets (annexe du règlement interne de l'agglomération), actualisation du règlement de collecte, déploiement de la géolocalisation des camions.

Après 10 années de déploiement et de retour d'expérience, il est désormais nécessaire de recentrer les modalités de la conteneurisation afin d'optimiser et accentuer la mise en cohérence des tournées, tout en conservant un parc à niveau pour son exploitation. Cela implique un ralentissement temporaire du déploiement des points d'apport volontaire (120/an habituellement à 50 en 2018) pour optimiser les circuits de collecte dans un périmètre stable et pour affecter le budget d'investissement annuel à la rénovation urgente du parc des conteneurs enterrés de première génération. En parallèle, un règlement d'implantation des conteneurs grand volume (CGV) fixant les règles de base de sécurité (un camion ne collecte pas sur la voie, camion procédant à un balisage...) sera adopté en 2018.

Un groupe de travail autour de l'implantation des CGV a été mis en place dans le cadre de la commission de la gestion des déchets. Depuis janvier 2018, un comité de validation des demandes de permis de construire, permis d'aménagement et demandes d'implantation des CGV se réunit tous les mois et valide les demandes en concertation entre le vice-président, les techniciens et les collecteurs.

Une étude approfondie de la conteneurisation des Bauges démarrera courant 2018.

Le programme pluriannuel d'investissement est dorénavant axé sur la mise aux normes du parc de conteneurs et sur sa rénovation. Le développement de nouvelles implantations est limité aux engagements pluriannuels en cours et chaque nouvelle demande fait l'objet d'une validation en comité.

Des conditions de travail revisitées

Cette réorganisation est axée sur la sécurité des agents de collecte et sur leur reclassement potentiel dans le cadre d'un plan de lutte contre l'absentéisme et les accidents du travail.

L'accent est mis sur la sécurité par l'intermédiaire d'une part de la mise en œuvre stricte de la réglementation R437 pour une collecte en sécurité (plus de sacs, de marche arrière, de collecte en impasse sans aire de retournement) et, d'autre part, d'une réflexion relative aux horaires de travail des agents.

La prévention est aussi accrue en termes de sécurité sur la collecte des points d'apport volontaire dont le parc doit faire l'objet de réparations urgentes.

Ces mesures doivent aussi contribuer à assurer un cadre de vie qualitatif aux habitants de l'agglomération.

En parallèle, afin de veiller au reclassement des agents et d'avoir une offre de postes moins physiques, l'accueil et le conseil en déchetteries sont repris en régie à compter du 1^{er} juillet 2018 en veillant à maintenir des agents en insertion.

L'utilisateur au cœur de la Direction de la gestion des déchets

Un pôle usagers est dorénavant la porte d'entrée unique pour les usagers du service.

Pour répondre aux demandes sur le numéro vert, par mail ou pour informer en temps réel des conditions de la collecte, un chargé de relations usagers répond tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le pôle usagers a aussi pour rôle d'assurer l'interface entre les usagers, les communes et la Direction de la gestion des déchets avec le déploiement de coordonnateurs rattachés à un secteur défini.

4 coordonnateurs se partagent le territoire pour être au plus près des besoins de la population.

Une offre adaptée avec une priorité aux sites touristiques et centre historique

La collecte doit s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation des usagers et en particulier à l'augmentation des achats en ligne générateurs d'un volume de cartons nouveau et important.

Pour cela, la collecte des cartons pour le centre de Chambéry sera étendue du mardi au samedi, les horaires seront plus tardifs pour collecter après la fermeture des magasins à partir de 19h30, le type de

collecte sera adapté à la saison pour privilégier le cadre de vie et ne pas déranger les terrasses. Cette collecte réalisée par un prestataire est susceptible d'être développée sur des sites touristiques et historiques du territoire.

Des défis à relever

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a été retenue par l'Ademe pour un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire.

Les grands objectifs de ce contrat, financé par l'ADEME de 2018 à 2020, sont les suivants :

- diminuer de 6 % le ratio de déchets produits par habitant entre 2016 et 2020 (soit – 1 000 t chaque année),
- passer le taux de valorisation matière (recyclage de matériaux, compostage de végétaux voire tous déchets organiques) de 45 % à 55 % et stabiliser le taux d'enfouissement des déchets à 4 %,
- soutenir sur le territoire les initiatives en faveur de l'économie circulaire.

Les actions phares retenues pour le démarrage en 2018 sont les suivantes :

- déchets du BTP : favoriser l'utilisation de mâchefers, sensibiliser les maîtres d'œuvre au travers des validations de permis de construire et d'aménagement,
- lancement d'un appel à projets pour l'ouverture d'une recyclerie,
- plan de lutte contre le gaspillage alimentaire par l'intermédiaire de la restauration collective,
- réflexion sur la création d'une plate-forme encombrants/démantèlement/valorisation totale avec démarrage en 2019,
- réflexion sur les déchets alimentaires (11 000 t): identification des gros producteurs et solutions adaptées aux collectes,
- poursuite des défis zéro déchets et dimanches de récup avec une déclinaison saisonnière,
- séparation des flux bois sur les déchetteries pour valorisation en biomasse et en réemploi,
- augmentation du recyclage sur les zones d'activités et sur les manifestations,
- réflexion approfondie sur la collecte des cartons et du verre,
- lancement d'une étude sur l'extension des consignes de tri en complément de celle de Savoie Déchets pour la partie collecte,
- lancement d'une stratégie territoriale pluriannuelle de gestion des biodéchets (perspective 2023),
- favoriser l'émergence d'entreprises favorisant le réemploi et l'économie circulaire.

Le CODEC vise à faire des déchets le cœur d'un développement économique.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique circulaire.

Sur 2018, seront conduits deux chantiers d'importance portant sur des études financières sur l'uniformisation TEOM/REOM et sur la redevance spéciale (anticipation d'une éventuelle évolution réglementaire visant à l'exonération de TEOM des professionnels).

Dépotoirs et comportements inciviques : ça suffit !

L'agglomération propose des solutions de proximité pour chaque type de déchets : bacs, points d'apport volontaire, déchetteries... Et pourtant, les mauvais comportements d'une minorité d'usagers nuisent au cadre de vie de chacun.

La collecte des déchets est régie par un règlement de collecte. Les dépôts de sacs ou de vracs aux abords des bacs ou des points d'apport volontaire sont interdits et constituent des dépôts irréguliers. Le non-respect du règlement entraîne la facturation par l'agglomération de frais de nettoyage d'un montant forfaitaire de 200 € conformément aux tarifs en vigueur en 2018.

Les maires, quant à eux, disposent d'un pouvoir de police qui leur permet de veiller à la salubrité publique et de verbaliser les dépôts sauvages en dehors des points de collecte.

Il est proposé d'approuver ces nouvelles orientations de la politique de gestion des déchets.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu les décisions du Bureau n° 164-03 du 18 septembre 2003, n° 227-05 du 17 novembre 2005, n° 328-06 du 06 décembre 2006, n° 317-07 du 06 décembre 2007, n° 297-08 du 10 novembre 2008 portant participations financières de Chambéry métropole au financement des aires à conteneurs et conteneurs grand volume, n° 242-09 du 08 octobre 2009 portant programme de conteneurs grand volume 2008/2020 et n° 273-09 du 26 novembre 2009 portant participation financière de Chambéry métropole au financement annuel des aires à bacs roulants et à conteneurs au sein de Chambéry métropole,

Vu l'avis du Comité technique du 28 novembre 2017,

Vu l'avis du Comité des maires du 15 février 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les orientations de la politique de gestion des déchets dans leur globalité telles que définies ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 043-18 C

Objet de l'acte : RD - Orientations 2018 de la politique de gestion des déchets

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20786H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20786H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018